



# PROCES VERBAL SEANCE DU 16 AVRIL 2021

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le conseil municipal se réunira au centre culturel le 16 avril 2021 à 18h sur la convocation qui lui a été adressée ce jour par Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE, Maire, conformément aux articles L2121-7 al2, L2121-11, L2122-8 et L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR:

	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2021
<b>DELIB2021/18</b>	Contrat de maintenance ascenseur : autorisation de signature
<b>DELIB2021/19</b>	Subventions communales aux associations 2021
<b>DELIB2021/20</b>	Participation aux organismes de regroupement 2021
<b>DELIB2021/21</b>	Fixation des taux de la fiscalité directe locale 2021
<b>DELIB2021/22</b>	Budget principal de la commune : approbation du compte de gestion 2020
<b>DELIB2021/23</b>	Budget principal de la commune : approbation du compte administratif 2020
<b>DELIB2021/24</b>	Budget principal de la commune : affectation des résultats 2020 sur 2021
<b>DELIB2021/25</b>	Budget principal de la commune : vote du Budget primitif 2021
	Informations diverses

Fait à Saint Saturnin, le 12 avril 2021

La Maire, Marie-Henriette BEAUGENDRE

## Séance du 16 avril 2021 :

**Présents:** Mme BEAUGENDRE, Mme BRIE, M. BOURQUARD, Mme BARDIN, M. VIGNAUD (arrivé à 18h30), Mme BERLAND, M. GAUCHE, M. VERGNON, Mme PERREIN, M. MARTRON, Mme HEUTTE, Mme DECOURT, M. FORILLERE

**Absents excusés:** Mme BERNAZEAU, M. BRANDY

**Pouvoir :** M. BRANDY à M. MARTRON

**Secrétaire de séance :** M. BOURQUARD.

## ORDRE DU JOUR

Séance ouverte par Madame le Maire, Marie-Henriette BEAUGENDRE.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **Contrat de maintenance ascenseur**

Monsieur Luc BOURQUARD, adjoint au maire, présente un contrat de maintenance pour l'installation existante d'un ascenseur dans le bâtiment communal au-dessus de l'agence postale.

Cela fait suite à une mise en concurrence auprès des entreprises OTIS, AMS et SCHLINDER. Pour le même niveau de garantie, il apparaît que la société SCHLINDER fait la meilleure proposition financière (OTIS = 1320 € TTC/an, AMS = 1164 € TTC/an et SCHLINDER 837.96 € TTC/an).

Ce contrat a une durée de 3 ans et peut être tacitement reconduit 3 ans.

Le contrat proposé serait de 837.96 € TTC par an avec paiements trimestriels.

Monsieur Luc BOURQUARD propose au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat avec la société SCHINDLER.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les conditions du contrat
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ce contrat et tous les documents relatifs à la bonne exécution de celui-ci.
- Précise que les crédits seront prévus et inscrits au budget 2021.

## **Subventions communales 2021 aux associations et organismes de droit privé**

Madame Sandra HEUTTE, conseillère municipale, présente la proposition de la commission « vie associative » réunie le 7 avril 2021 et validée par la commission finance du 14 avril 2021.

**Elle rappelle que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

<b>NOM</b>	<b>2021</b>
<b>JAZZ A SAINT SAT</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>BANQUE ALIMENTAIRE</b>	<b>200,00 €</b>
<b>TENNIS CLUB</b>	<b>200,00 €</b>
<b>CLUB MUSICAL DE LINARS</b>	<b>150,00 €</b>
<b>COMITE DES FETES</b>	<b>200,00 €</b>
<b>DONNEURS SANG</b>	<b>50,00 €</b>
<b>FNCR</b>	<b>400,00 €</b>
<b>KRAV MAGA</b>	<b>400,00 €</b>
<b>LA PASSERELLE</b>	<b>500,00 €</b>
<b>ST-SATURNIN ASSOCIATION</b>	<b>100,00 €</b>
<b>SECOURS POPULAIRE</b>	<b>100,00 €</b>
<b>CHASSE</b>	<b>300,00€</b>
<b>ADMR</b>	<b>200,00€</b>
<b>ETOILE SPORTIVE LINARS</b>	<b>150,00€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 450,00 €</b>

Vu la présentation de la commission culture du 7 avril 2021;  
Vu l'avis favorable de la commission finance du 14 avril 2021;

Après avoir étudié les documents et délibéré,  
le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de subventions 2021 ;
- **PRECISE** que les subventions 2021 seront inscrites au budget communal 2021 au c/6574 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer et à verser ces subventions.

### **Participations et contributions communales 2021 aux organismes de regroupement**

Madame Catherine BRIE, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente le tableau des participations et contributions aux organismes de regroupement 2021 :

• <b>SDEG 16 (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente)</b>	<b>4 400</b>
• <b>Groupeement intercommunal des Ragondins</b>	<b>100</b>
• <b>Agence technique départementale de la Charente</b>	<b>4 350</b>
<b>CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)</b>	<b>150</b>
• <b>SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE</b>	<b>1 100</b>
• <b>SILFA (Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques)</b>	<b>600</b>

Vu l'avis favorable de la commission finance du 14 avril 2021;

Après avoir étudié les documents et délibéré,  
le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de participations 2021 ;
- **PRECISE** que les participations 2021 seront inscrites au budget communal 2021 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer et à verser ces participations.

### **Vote des Taux de taxes directes locales 2021**

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°80-10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**VU** l'avis favorable de la Commission Finances du 14 avril 2021,

Chaque année le CM doit fixer les taux de la fiscalité.

A compter de 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui va compenser la perte de la TH pour les communes.

Concernant le département de la Charente, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 22,89 %.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 51.10 % qui correspond à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 28.21 % et du taux 2020 du département, soit 22.89 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'étant pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, propose de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 47.23 %.

Le produit fiscal attendu au vu de cette hypothèse serait de 504 976 euros.

Sur proposition de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire,  
Après examen et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Fixe** ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2021 :

<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES</b>	<b>51,10 %</b>
<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES</b>	<b>47,23 %</b>

**Dit** que ces taux seront inscrits au budget primitif de la commune 2021,

**Dit** que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2021 (état 1259 COM) à fournir à la Préfecture de la Charente, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération

### **Budget principal de la commune – Vote du compte de gestion 2020**

Madame la première adjointe au maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandat, le compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du budget principal de la commune celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Le compte de gestion est établi par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par la maire. Ce document retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Il est soumis à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Le comptable public ayant arrêté le compte de gestion du budget pour l'exercice 2020, il convient de soumettre au conseil municipal ce document :

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les résultats de clôture (hors reste à réaliser) se déclinent de la façon suivante :

Section de fonctionnement excédent 331 105.73 €

Section d'investissement Déficit - 57 195.89 €

Excédent global de clôture 273 909.84 €

De l'exercice 2020

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2020 n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir étudié les documents et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjointe à signer ce compte de gestion 2020

### **Budget principal de la commune – vote du compte administratif 2020**

**Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE, Maire, quitte la séance**, la présidence est donnée à Madame Catherine BRIE, adjointe au maire, qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif de la commune pour l'année 2020.

#### **Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants;

Vu la délibération approuvant le budget primitif communal de l'exercice 2020;

Vu les décisions modificatives du budget primitif de l'exercice 2020;

Vu les conditions d'exécution du budget 2020;

Vu la délibération du 16 avril 2021 sur l'approbation du compte de gestion du budget communal 2020;

Vu l'avis de la commission finance du 14 avril 2021;

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES DE L'EXERCICE	967 312,89	239 813,27
DEPENSES DE L'EXERCICE	802 252,64	138 142,44
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>165 060,25</b>	<b>101 670,83</b>
RESULTAT EXERCICE ANTERIEUR	166 045,48	-158 866,72
<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020</b>	<b>331 105,73</b>	<b>-57 195,89</b>
	<b>273 909,84</b>	

RAR 2020 RECETTES INVESTISSEMENT

5 621,00

RAR 2020 DEPENSES INVESTISSEMENT

-2 561,06

**RESULTAT EXERCICE 2020**

**276 969,78**

#### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020, joint en annexe, arrêté comme suit :

Après avoir étudié les documents et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal de la commune tel qu'exposé ci-dessus;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjointe à signer ce compte administratif 2020.
- **NOTE** que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2020.

### **Budget principal de la commune – affectation des résultats 2020 sur 2021**

Vu la délibération du 16 avril 2021 sur l'approbation du compte de gestion du budget communal 2020;  
Vu la délibération du 16 avril 2021 sur l'approbation du compte administratif du budget communal 2020;  
Vu l'avis de la commission finance 14 avril 2021

#### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020</b>	
<b><u>Résultat de fonctionnement</u></b>	
A- Résultat de l'exercice :	165 060,25 €
B- Résultat antérieur reporté :	166 045,48 €
<b>C - Résultat à affecter = A + B</b>	<b>331 105,73 €</b>
<b><u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u></b>	
D- Déficit d'investissement cumulé (compte 001)	57 195,89 €
E – solde Restes à réaliser	3 059,94€
<b>F - Besoin de financement = D-E</b>	<b>54 135,95 €</b>
<b>AFFECTATION = C = G+H</b>	<b>331 105,73 €</b>
<b>G - Affectation en réserves R 1068 en investissement (pour couvrir le besoin de financement)</b>	<b>54 135,95 €</b>
<b>H - REPORT EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT (compte 002)</b>	<b>276 969,78 €</b>

<b>Affectation en réserves en investissement R.1068</b>	<b>:</b>	<b>54 135,95 €</b>
<b>Report en investissement en dépenses au compte D.001</b>	<b>:</b>	<b>57 195,89 €</b>
<b>Report en fonctionnement en recettes au compte R.002</b>	<b>:</b>	<b>276 969,78 €</b>

Après avoir étudié les documents et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** d'affecter les résultats 2020 sur 2021 comme exposé ci-dessus;

Arrivée à 18h30 de M. VIGNAUD

### **Budget principal de la commune – Vote du Budget Primitif 2021**

Avant de présenter le budget 2021, Madame BRIE, 1<sup>ère</sup> adjointe précise que c'est le 1<sup>er</sup> budget de la mandature, le budget précédent était un budget de transition.

Vu l'avis de la commission finance élargie du 14 avril 2021;

#### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur le budget primitif 2021 de la commune présenté comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 218 951.00 €</b>	<b>1 218 951.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>509 166.00 €</b>	<b>509 166.00 €</b>

Après avoir étudié les documents et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget principal de la commune comme exposé ci- dessus;
- **PRECISE** que le budget est voté :
  - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - o Au niveau du programme pour la section d'investissement.
- **CHARGE** le Maire ou son adjoint à signer tous les documents afférents et prendre toutes les dispositions nécessaires l'exécution de la présente délibération.

VUE SYNTHETIQUE BP 2021					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
CHAP.	INTITULE	MONTANT	CHAP.	INTITULE	MONTANT
O11	CHARGES CARACT. GENERAL	251 600,00 €	002	EXCEDENT GLOBAL REPORTE 2020	276 969,78 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	506 700,00 €	O13	ATTENUATION DE CHARGES	21 000,00 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	15 900,00 €	70	VENTES DE PRODUITS	49 850,00 €
65	AUTRES CHARGES GESTION	103 360,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	600 499,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	6 281,00 €	74	DOTATIONS + SUBVENTIONS	227 033,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	33 100,00 €
042/68	DEP. AMORTISSEMENTS	8 500,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	499,22 €
22	DEPENSES IMPREVUES	3 000,00 €			
	SOUS TOTAL DEPENSES	896 341,00 €	042	TRAVAUX REGIES	10 000,00 €
O23	EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (VIREMENT A L'INVESTISSEMENT)	322 610,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 218 951,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 218 951,00 €</b>
INVESTISSEMENT					
CHAP.	INTITULE	MONTANT	CHAP.	INTITULE	MONTANT
001	DEFICIT REPORTE 2020	57 195,89 €	1068	COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT 001(57195,895 C) - RAR (3059,94€)	54 135,95 €
	TRAVAUX REGIES (mat. Prem. + main d'œuvre)	10 000,00 €	040	REC. D'AMORTISSEMENTS	8 500,00 €
	passage pieds secs	1 000,00 €	O21	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT (autofinancement brut)	322 610,00 €
	abri vélo maternelle	800,00 €	10222	FCTVA	10 000,00 €
	cimetière (bacs de tn)	800,00 €	10226	TAXE AMENAGEMENT	9 999,05 €
	abris bus (x3)	1 500,00 €	O24	cessions biens communaux	0,00 €
	voirie	5 900,00 €			
C/1641	Remboursement du capital des emprunts en cours	36 869,00 €			
	CREDIT AGRICOLE	17 837,00 €			
	LA BANQUE POSTALE	3 000,00 €			
	CAISSE EPARGNE (groupe scolaire)	16 032,00 €			
RAR	RESTES A REALISER (dépenses engagées en 2020 et payées en 2021)	2 561,06 €	RAR	RESTES A REALISER (recettes notifiées en 2019 et perçues en 2021)	5 621,00 €
	1 plaque vibrante	1 572,00 €		FDA C - 1323	5 621,00 €
	1 tondeuse	990,00 €			
160	TRAVAUX PLUVIAL CIMETIERE	3 150,00 €			
226	ACQUISIT. IMMEUBLE CENTRE BOURG	100 000,00 €	1641	EMPRUNT	90 000,00 €
	IMMEUBLE	83 000,00 €			
	Frais agence	7 000,00 €			
	frais notaire	10 000,00 €			
OP.0132	MATERIEL OUTILS SERVICE TECHNIQUE	17 500,00 €			
	1 débroussailluse	300,00 €			
	1 souffleur	700,00 €			
	outillage divers	1 500,00 €			
	véhicule	15 000,00 €			
194	OP VOIRIE	40 000,00 €			
	MATERIEL ECOLE	9 070,00 €			
	VPI	7 000,00 €	1321	SUBVENTION VPI ETAT	3 300,00 €
	Tapis de sport x4	600,00 €			
138	1 ordinateur portable direction	700,00 €			
	bac a sable	650,00 €			
	aspirateur école maternelle	120,00 €			
	CUISINE RESTAURANT SCOLAIRE	750,00 €			
OP.	matériel divers	300,00 €			
	Mixer	450,00 €			
	MAIRE - Mat et Mob	10 300,00 €			
172	matériel informatique	1 200,00 €			
	SEGIFLOG logiciel de gestion	8 700,00 €			
	massicot	400,00 €			
	SECURITE INCENDIE	8 000,00 €			
196	Citerne souple réserve d'eau				
228	ESPACE NUMERIQUE PUBLIQUE	10 000,00 €	1321+23	SUBVENTION ESPACE NUMERIQUE (ETAT +OPT)	5 000,00 €
229	DECORATION DE NOEL	3 000,00 €			
	FLEURISSEMENT	80,00 €			
230	Abre parking centre culturel	80,00 €			
222	LOTISSEMENT SPL GAMA	40 000,00 €			
127	ECLAIRAGE PUBLIC	3 000,00 €			
159	SIGNALISATION	800,00 €			
	SOUS TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	352 275,95 €			
ONA 2315	FONDS DE RESERVE	156 890,05 €			
	PENSES INVESTISSEMENT	509 166,00 €		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	509 166,00 €

Madame Le Maire remercie Mme BRIE pour sa présentation. Elle rajoute que les recettes de fonctionnement sont restées stables et les dépenses de fonctionnement sont en baissant dans le contexte particulier de 2020.

Ce budget primitif est maîtrisé avec une volonté d'investissement qui reste dans le raisonnable. L'année prochaine, il sera principalement axé sur l'aménagement du bourg.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Marché du Brin d'Aillet le 28 avril 2021
- Soirs Bleus du 19 juin 2021 : visite de l'Eglise prévue de 18h30 à 19h30 (sur inscription) puis concert à 20h30 sur le parking de la salle des sports avec le groupe « Cactus Rider »

**Séance levée 18h45**

<b>BEAUGENDRE Marie-Henriette</b>		<b>BERLAND Catherine</b>	
<b>BOURQUARD Luc</b>		<b>GAUCHE Éric</b>	
<b>BRIE Catherine</b>		<b>HEUTTE Sandra</b>	
<b>VIGNAUD Marcel</b>		<b>MARTRON Edouard</b>	
<b>BARDIN Michèle</b>		<b>BERNAZEAU Anne-Marie</b>	Absente excusée
<b>VERGNON Éric</b>		<b>DECOURT Armelle</b>	
<b>PERREIN Martine</b>		<b>FORILLERE David</b>	
<b>BRANDY Paul</b>	Absent excusé Pouvoir à M. MARTRON		